



# INFORMATIONS OFFICIELLES

*Municipalité de Villars-le-Terroir*

*Bulletin No 1 - Juillet 2020*



## Fête nationale

La Municipalité a le regret de vous informer qu'en raison de la situation sanitaire actuelle et des contraintes d'organisation qui en découlent, aucune manifestation officielle n'aura lieu à l'occasion de la Fête nationale.



Nous vous souhaitons tout de même un bel été et de bonnes vacances. Prenez soin de vous ! ■

La Municipalité

*Pour être informé en continu, rendez-vous sur  
[www.villars-le-terroir.ch](http://www.villars-le-terroir.ch)*

## Covid 19

Combien de choses cette étrange période nous aura-t-elle révélées ?

Ce silence étrange, le chant des oiseaux qui se détache sur le bitume, le souffle des arbres dont on ressent plus fortement la présence. La nature a repris ses droits, plus présente, plus foisonnante et plus saine.

Moment suspendu, hors du temps et de la frénésie qu'impose notre monde....

La Municipalité tient à remercier toute la population d'avoir respecté les directives de la Confédération et de l'OFSP.... Et de continuer à le faire !

Nos remerciements vont également aux employés communaux et administratifs pour tout le travail accompli afin de suivre et d'appliquer, semaine après semaine, les différentes décisions fédérales ou cantonales .

Un grand merci à la Jeunesse de Villars-le-Terroir d'avoir aidé de quelque manière que ce soit les personnes dans le besoin.■

La Municipalité

---

## Piscine — Jacuzzi

L'arrivée de l'été rime souvent avec installation d'une piscine. Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

Les petites piscines gonflables pour enfants, n'utilisant pas de pompe, dont l'eau est régulièrement changée, ne nécessitent aucune démarche auprès de la Commune.



Les piscines démontables et réellement démontées car ne résistant pas à l'hiver, de type gonflable ou à tubulures légères, non chauffées et de moins de 18 m<sup>3</sup> sont dispensées d'autorisation municipale, mais doivent être annoncées à l'Administration communale ([greffe@villars-le-terroir.ch](mailto:greffe@villars-le-terroir.ch)).



Tout autre modèle de piscine non-démontable ainsi que les jacuzzi doivent faire l'objet d'une enquête complète.



Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.■

La Municipalité

---

## Le Conseil communal s'est réuni

le 9 décembre 2019 pour traiter les affaires courantes et valider le préavis lié au budget communal 2020.

Avant cela revenons sur le point qui avait été communiqué lors du dernier bulletin au sujet de la STEP régionale. En effet, une séance a permis d'expliquer aux différentes communes par le biais de leur commission ad'hoc les bénéfices d'une régionalisation à plus grande échelle de la STEP d'Echalens. Pour rappel, la commune de Villars-le-Terroir est déjà reliée à cette STEP ce qui fait sens de continuer de fonctionner ainsi.

Certes les coûts de fonctionnement vont augmenter ces prochaines années ceci lié à l'obligation de traiter les micropolluants mais le fait de régionaliser ceci sur un plus grand nombre de communes permettra d'avoir un coût bien inférieur que si nous restons dans la situation actuelle. Le projet est donc à l'étude via le CODIR créé à cet effet et nous en saurons plus dans quelques temps.

Pour ce qui est des communications de la Municipalité, cette dernière nous informe que l'augmentation du plafond d'endettement voté par le conseil communal a été validée par le Conseil d'Etat.

Le conseil communal s'est ensuite penché sur le préavis de la soirée concernant le Budget 2020.

Après lecture du rapport de la commission gestion et finance, le budget n'apportant que peu de question celui-ci est accepté à l'unanimité par les membres du conseil.

Au point des divers et propositions individuelles, Monsieur le Syndic fait un exposé sur le chlorothalonil, fongicide répandu sur les cultures, qui sera interdit par l'office fédéral de l'agriculture en 2020.

Une conseillère demande si la Municipalité envisage d'organiser une fête pour les enfants en fin d'année en relevant le succès d'Halloween organisé par des parents à la salle du Resto. La Municipa-

lité répond qu'elle est à l'écoute des propositions et qu'elle donne déjà un coup de main à ces personnes en mettant à disposition des salles gratuitement mais que toutes propositions qui lui seraient amenées seront étudiées.

La prochaine séance devait avoir lieu le lundi 16 mars 2020 avec comme points importants les préavis liés à la création de la zone réservée et la votation d'un crédit pour la rénovation de la grande salle. Au vu des événements, cette séance a été annulée et sera soit fixée à une date ultérieure soit les points seront intégrés à la séance du mois de juin.

A ce sujet, le conseil communal invite tous les habitants de la commune à respecter les directives de nos autorités et à éviter strictement tout rassemblement de personnes jeunes ou moins jeunes afin de réguler ce fléau rapidement et retrouver une vie normale.

Gardons le moral et réjouissons-nous de nous retrouver toutes et tous prochainement.■

Steeve Devolz,  
Président du Conseil Communal

## CARNET ROSE

La commune a le plaisir de souhaiter la bienvenue à

- Allaz Ryan
- Pittet Léna
- Curiel Morcillo Maïly
- RoCHAT Eline
- Van de Vyvère Giacomo
- Coudray Noam
- Mermod Albalys
- Pittet Mila
- Favre Aliosha
- Mumenthaler Théo
- Ramqaj Tom
- Da Cruz Mila



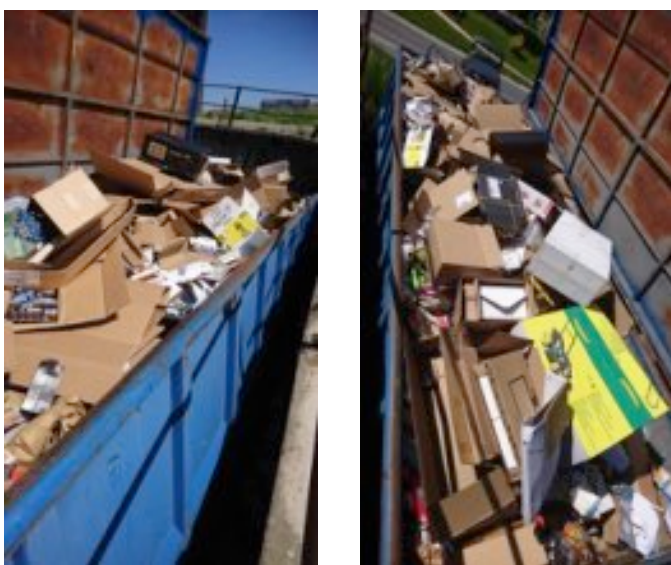
et de féliciter les heureux parents.■



## Déchèterie

Comme vous le constatez sur ces photographies, le compactage des cartons comme demandé par la commune n'est pas respecté et ceci augmente les frais de transport. En effet, l'évacuation d'une benne représente un coût d'environ Fr. 250.00 et il y a 2 à 3 bennes par mois. Le respect du compactage permettrait de réduire le nombre de bennes par année. ■

La Municipalité



## Canicule — règles à respecter



Conseils en cas de grandes chaleurs :

- Se protéger de la chaleur.... Rester au frais....
- Pas d'efforts physiques aux heures les plus chaudes
- Préserver la fraîcheur du logement
- Boire régulièrement... manger léger
- Appeler le médecin traitant ou la centrale des médecins de garde 0848 133 133 ou le 144 en cas d'urgence vitale

**Merci de porter une attention particulière aux plus vulnérables mais aussi un regard attentif à ses proches, ses voisins ou ses collègues en cas de fortes chaleurs. ■**

source : [www.vd.ch/canicule](http://www.vd.ch/canicule)

## Du respect... pas de déchets !



**Ensemble, pour une campagne propre !**



Un nouveau chien ?  
Plus de chien ?

N'oubliez pas de l'annoncer auprès de l'Administration communale !

Nous vous rappelons, également, qu'il est interdit de laisser les chiens souiller la voie publique notamment les trottoirs.

De plus, laisser son chien faire ses besoins dans les champs peut avoir de graves répercussions sur le bétail.

Merci d'utiliser les sacs à déchets canins mis à disposition dans notre village et de les déposer dans les poubelles adéquates. ■

La Municipalité

## Eau potable

L'Association Intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs apporte quelques éclaircissements sur le changement des normes autorisées des métabolites du Chlorothalonil dans l'eau potable. La tolérance d'un micro polluant considéré comme « non pertinent » est de 10 microgrammes (ug) ou 10'000 nanogrammes (ng). Le métabolite du chlorothalonil a été considéré comme « pertinent » car potentiellement cancérigène, raison pour laquelle la teneur autorisée a été divisée par 100, soit 0,1 ug ou 100 ng.

L'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a édicté le 8 août 2019 une directive fixant le seuil maximal de tolérance de chaque métabolite du Chlorothalonil à 0,1 microgramme/litre (ug/l) ou 100 nanogrammes/litre (ng/l). A cette période, seuls 6 métabolites pouvaient être détectés et les sources de l'AIAE étaient généralement au-dessous de ces normes. . Au début 2020, un nouveau métabolite, le R471811 a été détecté puis recherché. Il s'avère que sa présence est 10 fois supérieur aux métabolites recensés jusque-là. A relever qu'en cas de

non-conformité, les sources ne sont plus utilisées. Afin de se représenter les concentrations autorisées dans l'eau, voici quelques exemples :

### Exemple 1

| Concentration d'un Dafalgan |                  |
|-----------------------------|------------------|
| 500 mg                      | 5 000 000 litres |

Pour consommer la valeur d'un cachet de Dafalgan de 500 mg, en considérant que chaque personne consomme 2 litres/j., il faudrait près de 7'000 ans pour obtenir cette concentration.

### Exemple 2

| Evolution de la norme |       |          |          |
|-----------------------|-------|----------|----------|
| Avant                 | Après | Avant    | Après    |
| ug                    | ug    | km/heure | km/heure |
| 10                    | 0,1   | 120      | 1,2      |

### Exemple 3

La tolérance est de 1mm sur 10'000 km, soit 4 mm sur la circonférence de la terre.

Eric Glauser, syndic, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. ■

La Municipalité

## Opération L'aimant Rose

L'opération l'Aimant Rose se déroule sur toute la Suisse romande et vise à attirer l'attention sur le cancer du sein.

Durant cet hiver vous avez pu admirer sur la place de l'église la création de notre employée communale, Catherine Pahud .

Une fois les protections hivernales enlevées, les tulipes ont pu éclore et pour tout ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir le résultat, le voici en photo. ■



*La commune de Villars-le-Terroir compte à ce jour  
1249 habitants*





Suite à la pandémie du Corona virus, le passeport vacances 2020 a été annulé.

Nous remercions les organisateurs des 4 activités qui avaient répondu présents pour notre commune :

- Scrabooking chez Mish-Mash.ch
- Danse avec Beauty Dance chez Mish-Mash.ch
- Sur les traces des castors et de son habitat
- Sucre soufflé et atelier de modelage

La Municipalité ■

*Les objets trouvés sur le territoire communal sont ramenés à l'administration communale. Pensez à la contacter !*

## Columbarium

L'année dernière le nouveau columbarium a été déplacé. Ce printemps, notre employée communale a créé un magnifique massif, ceci afin de rendre l'endroit plus intime. ■



La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, conformément aux dispositions légales.

En cas de doute sur les travaux à effectuer, vous pouvez contacter Jean-François Pittet, vice-syndic, au 079 517 92 56, qui se tient à disposition pour tout renseignement. ■

## FAUCHAGE DES BANQUETTES

### DESTRUCTION DES PLANTES NUISIBLES

La Municipalité rappelle aux propriétaires et agriculteurs qu'ils sont priés de faucher les banquettes ou bordures attenantes à leurs parcelles. Ils ont également le devoir de détruire les chardons, la folle avoine et toutes autres plantes nuisibles avant la formation de la graine. ■

## DÉPÔT DE TERRE

La Municipalité rappelle que tout dépôt de terre de plus de 15m<sup>3</sup> doit faire l'objet d'une demande auprès de l'autorité cantonale compétente, à savoir le pédologue cantonal.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé au greffe municipal. ■



## **FERMETURE DE L'ADMINISTRATION PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ**

L'Administration communale sera fermée

Tous les mardis matin du mois de juillet  
ainsi que la semaine du  
**13 au 17 juillet 2020**

En cas d'urgence, veuillez contacter  
Eric Glauser, Syndic, au 079 271 15 58

## **CONCERT**

L'Harmonie La Lyre d'Echallens  
et l'Ensemble junior Les Croqu'Notes

ont le plaisir de vous annoncer  
un concert gratuit et en plein air le

**Judi 24 septembre 2020**  
**de 19h00 à 21h00**  
**Place de l'église, Villars-le-Terroir**

En cas de pluie, ce concert sera reporté  
au jeudi 1er octobre 2020

## **Séances du Conseil communal**

**Pour 2020**

**5 octobre, 7 décembre**

Les séances se déroulent au « RESTO »,  
elles sont ouvertes au public sous réserve des restrictions liées au COVID.

## **Les Perséides**

Chaque année, durant la première quinzaine du mois d'août, a lieu l'une des plus belles pluies d'étoiles filantes appelées « Les Perséides »

La première édition qui a eu lieu en 2019 dans le Nord Vaudois a obtenu un plein succès, raison pour laquelle ce projet a été étendu à l'ensemble du canton de Vaud.

Afin que vous puissiez bénéficier de ce magnifique spectacle, la Municipalité de Villars-le-Terroir a décidé d'adhérer au projet Perséides qui consiste d'éteindre au maximum l'éclairage artificiel le temps d'une nuit.

L'éclairage public sera donc éteint **dans la nuit du 12 au 13 août 2020**.

Nous espérons que vous aurez la possibilité d'admirer pendant quelques heures une vision de notre univers que la modernité, malheureusement, nous confisque.

N'hésitez pas à consulter le site internet [www.projet-perseides.org](http://www.projet-perseides.org) pour tout renseignement complémentaire. ■



**VisàVi**  
Bien vivre ensemble à Villars-le-Terroir

Lors de la dernière Assemblée générale de l'association VisàVi, en mars 2020, diverses idées et réflexions avaient été lancées ayant comme point commun le besoin et l'envie de proposer des « événements » ouverts à toutes et tous au sein du village. La discussion avait évoqué des organisations en plein air, mais également un lieu de rencontres où les habitant-e-s de notre village pourraient se retrouver selon diverses thématiques, de manière ponctuelle.

Après cette pause forcée due à la crise sanitaire, le comité de VisàVi a récemment rencontré la Municipalité afin de lancer les bases d'une nouvelle collaboration et réfléchir ensemble à la possible concrétisation de ces belles idées ; vous serez tenu-e-s informé-e-s de l'avancée de ces projets. Mais, il est surtout temps maintenant de prendre son temps et voir la prochaine période avec optimisme. Vous trouvez ci-dessous trois manifestations qui seront mises sur pied d'ici à la fin de l'année pour passer ensemble des moments sympas et en toute simplicité ; nous vous y attendons avec plaisir....alors à vos agendas !



**Grillades - le Samedi 12 Septembre 2020 à midi** : les producteurs locaux seront à l'honneur, dans un lieu encore à définir, mais qui permettra de passer un moment de bonne humeur quel que soient les caprices de la météo.

**Soirée Halloween - le Samedi 30 Octobre 2020** : pour les familles et les fans d'Harry Potter. Les enfants pourront déambuler dans les rues du village en frappant aux portes et demander des friandises aux habitants terrorisés. Une collation sera organisée en fin de journée.



**Fenêtres de l'Avent - en Décembre** : opportunité pour chacun d'organiser une fenêtre seul ou à plusieurs (dans un immeuble, dans un quartier) afin de célébrer les derniers jours de l'année en égrenant le mois de décembre au rythme de rencontres spontanées, voire inattendues.

De plus amples renseignements suivront très prochainement par le biais de distribution de tous-ménages, des réseaux sociaux ou encore de notre présence ponctuelle à la déchetterie. Passez un bel été et à bientôt. ■



**Centre de loisirs d'Echallens**  
**Pour les jeunes de 13 à 16 ans**

Rue d'Orbe 2  
1040 Echallens

Ouvert le      Mercredi de 14h00 à 18h00  
                    Vendredi de 16h00 à 21h00  
                    Samedi de 14h00 à 18h00

Pour tout renseignement, merci de contacter  
Mme Véronique Pittet-Allaz, municipale. ■

